



Sainte-Cécile-de-Milton

**POLITIQUE DE CAMP DE JOUR
GUIDE D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS
2025**



**Adoptée le : 10 février 2025
Résolution : RÉS. 2025-02-040**

PRÉAMBULE

La présente politique vise à offrir un cadre de référence mettant à la disposition des parents l'ensemble des informations et modalités relatives au service de camp de jour de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton qui est offert lors de la période estivale.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Par la réalisation de son camp de jour, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire :

- Offrir aux familles miltonnaises et des municipalités avoisinantes un camp de jour pour les jeunes âgés entre 5 et 12 ans;
- Promouvoir et reconnaître l'importance des saines habitudes de vie et de l'activité physique;
- Offrir le camp de jour à des tarifs compétitifs afin de favoriser l'accessibilité au plus grand nombre de participants possible;
- Contribuer financièrement aux frais exigés en appliquant une tarification familiale;
- Valoriser la collaboration scolaire et municipale par l'utilisation des installations et des équipements, ainsi que des échanges sur les besoins des enfants via l'application MétaPRISME.

MODALITÉS DU CAMP DE JOUR

HORAIRE

Lundi au vendredi du 25 juin au 15 août 2025

*fermé lundi 23 juin et mardi 24 juin 2025

Camp de jour : 9 h 00 à 15 h 30

Service de garde : 7 h à 9 h 00 & 15 h 30 à 17 h 30

PÉRIODES D'INSCRIPTION

Résidents : dès mardi 8 avril à 8 h 30

Non-résidents : dès mardi 22 avril à 8 h 30

Fonctionnement des inscriptions

Formulaire PDF (à envoyer courriel ou en personne)

Les factures confirmeront les inscriptions et seront envoyées à partir de la 2^e semaine de mai.

1^{er} arrivé – 1^{er} servi : les dates et heures de réception sont toujours indiquées par courriel et seront prises en note en main propre.

TARIFICATION * voir le document « Propositions de grilles tarifaires 2025 » qui propose deux grilles (choisir A ou B).

Notez qu'aucune inscription ne sera acceptée si un solde antérieur est impayé à la Municipalité.

FORFAIT TARIF PLAFONNÉ (MAXIMUM À PAYER PAR ENFANT) - ACTIVITÉS INCLUSES

OPTIONS	HORAIRE	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant*	3 ^e enfant +*
Service de garde non-inclus	9 h 00 à 15 h 30	521 \$	443 \$	365\$
Service de garde inclus	7 h 00 à 9 h 00 15 h 30 à 17 h 30	645 \$	549 \$	452 \$

*La tarification familiale réduite s'applique uniquement aux résidents de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

FORFAIT À LA SEMAINE – ACTIVITÉS INCLUSES

OPTION	CAMP DE JOUR		SERVICE DE GARDE
1 semaine	102 \$	+	120 \$

ABSENCES

Le camp de jour étant une activité de loisirs, les absences ne doivent pas être signalées.

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Arrivée : Important de prendre contact avec l'animateur qui s'occupe de l'arrivée avant de laisser vos enfants et de quitter les lieux.

Départ: Seules les personnes autorisées par écrit pourront venir chercher les enfants en fin de journée.

MODES DE PAIEMENT

Par virement Interac

- Les frais doivent être acquittés sur réception de la facture.

Argent comptant et carte débit

- Les frais doivent être acquittés sur réception de la facture.

Chèque

- Les frais doivent être acquittés sur réception de la facture.
- Le ou les chèque(s) doivent être libellés à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Il est possible de payer en 3 versements :

1^{er} versement : À la réception de la facture, vers la mi-mai (50 % du montant total, par famille)

2^e versement : 26 mai 2025 (25 % du montant total, par famille)

3^e versement : 16 juin 2025 (25 % du montant total, par famille)

*Des frais de 50,00\$ seront facturés pour tout chèque sans provision.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Annulation avant le début du camp de jour

Si le remboursement est demandé avant le premier jour du début du camp de jour, des frais administratifs de 50,00\$ + taxes seront facturés.

Aucun frais administratif ne sera facturé dans le cas d'une annulation pour une raison médicale, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Annulation pendant le camp

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de début du camp de jour, à l'exception d'une annulation pour une raison médicale. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés au prorata des services non reçus et aucun frais administratif ne sera facturé, dans la mesure où la marche à suivre à cet effet a été respectée.

Marche à suivre pour annuler l'inscription pour une raison médicale

Vous devez transmettre à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton un avis écrit, accompagné d'une copie du certificat médical dûment signé par un médecin, au plus tard dans les 21 jours civils après le premier jour d'absence de votre enfant au camp de jour.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde est offert uniquement aux enfants inscrits au camp de jour. Les participants doivent être inscrits à l'avance, sous peine de se voir refuser l'accès si le ratio d'enfants/moniteurs est atteint. Les parents qui viendront chercher leur enfant à l'extérieur des heures indiquées sur le formulaire d'inscription, devront assumer les frais de pénalité suivants :

Frais de pénalité du service de garde

Retard de 15 minutes et moins-Pénalité de 5,00\$ / enfant / période de retard

Retard de 15 minutes et plus- Pénalité de 10,00\$ / enfant / période de retard